

**DOCUMENT PRE-CONTRACTUEL**  
**Version 15 novembre 2025**

**OBJET DU CONTRAT**

L'organisme de formation s'engage à dispenser une action de formation professionnelle en Shiatsu intitulée :

**BLOC 1 : Accueillir le receveur et établir un bilan énergétique**

et (ou pas) (selon le choix du client BLOC 1 seul ou les 2 BLOCS)

**BLOC 2 : Réaliser une séance de Shiatsu personnalisée et assurer un suivi**

au bénéfice du stagiaire.

**NATURE ET OBJET DE L'ACTION DE FORMATION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 6313 -3 du code du Travail, l'action de formation a pour objet de :

- ① Permettre à une personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi
- ② De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée
- ③ de réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés à de nouvelles activités professionnelles
- ④ De favoriser la mobilité professionnelle

**DELAI DE RETRACTATION**

Il est rappelé que, dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation.

**DURÉE DE L'ACTION DE FORMATION :**

Il est convenu entre les parties que l'action de formation intitulée FORMATION EN SHIATSU – **BLOC 1** se déroulera sur **21** jours, comprenant **147 heures de face à face pédagogique**, qui commencera le **24/01/2026** et se finira le **21/11/2026** pour le **BLOC 1**

**CONTENU DE L'ACTION**

Le programme de l'action de formation intitulée **formation en Shiatsu** :

**Programme SHIATSU - BLOC 1 : du 24 janvier au 21 novembre 2026**

| Date                 | Matin<br>9h à 10h30 et 10h45 à 13h15                                                                                                                                                 | Après-midi : 14h15 à 17h15<br>ou vendredi soir : 16h30 à 18h15 et de 18h30 à 20h15                                                                                                                                              |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Samedi 24 janvier    | Présentation/ Historique du Shiatsu.<br>Présentation stagiaires et formation<br>Fondements 1:Yin/Yang, Qi, 5 éléments et les lois. Reconnaître les manifestations de déséquilibres.  | Positionnement pour le travail des méridiens : Hara, poids de corps et souffle<br>Introduction aux 8 principes                                                                                                                  |
| Samedi 31 janvier    | - Posture du praticien et déontologie<br><br>- Étude élément Eau - Théorie et implications.<br><br>- Tsubos : definitions et utilisation                                             | - Méridien VESSIE. Théorie (fonction, caractéristiques), localisation (trajet, points) et pratique (localiser et travailler le méridien en pression)<br>-Pression avec la main et le pouce et positionnement pour les méridiens |
| Vendredi 6 février   | XXX                                                                                                                                                                                  | - Les contre-indications, précautions et la courbe d'élimination<br>- La qualité de pression: écoute des limites et notions de vide / plein<br>- Théories de l'énergie, la vitalité, le Jing                                    |
| Vendredi 20 février  | XXX                                                                                                                                                                                  | - Méridien REINS. Théorie (fonction, caractéristiques), localisation (trajet, points) et pratique (localiser et travailler le méridien en pression)<br>- Yin :3 foyers. Placement méridien Rein                                 |
| Samedi 28 février    | Principes approche Masunaga: vision du corps, des symptômes et de la maladie<br>- Élément Terre, le HARA, base du Shiatsu.<br>- "Shiatsu du ventre", un préalable au bilan du ventre | - Questionnaire santé shiatsu/1 (antécédent/ état actuel, hygiène de vie, habitudes, mode de vie)<br>- Alimentation, énergie nourricière (GU QI)<br>- Lien EAU - TERRE - Révisions méridiens étudiés (Rate, Vessie, Reins).     |
| <b>Samedi 7 mars</b> | - Méridiens RATE-PANCRÉAS. Théorie (fonction, caractéristiques) et pratique (localiser et travailler le méridien en pression).<br><br>- Bilan du ventre suite                        | - Horloge circadienne - Notions de cycles des éléments.<br>- Les déséquilibres selon les notions vide/ plein, Yin/ Yang (approfondissement: Les 8 principes)                                                                    |
| Vendredi 20 mars     | XXX                                                                                                                                                                                  | - Méridien ESTOMAC (fonctions, trajets, localisation)<br>- Révisions-Shiatsu du ventre pour le bilan du ventre.                                                                                                                 |
| Dimanche 22 mars     | - Introduction au Feu.<br>Méridien COEUR - Aspects physique, énergétique et symbolique. Théorie                                                                                      | - Questionnaire Shiatsu (douleurs, gênes, besoins, et état des fonctions du corps (digestive, élimination, sommeil, appétit..).                                                                                                 |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                             |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | (fonction, caractéristiques) et pratique (travailler le méridien en pression)                                                                                                                                                                   | - La qualité d'écoute, technique d'entretien.                                                                                                                               |
| Samedi 11 avril     | - Facteurs internes et externes. Relier émotions et organes<br>- Placements pour méridiens en latéral<br>- Exercices ressentir l'énergie. La qualité des pressions (Vide/Plein – Kyo/Jitsu)                                                     | - Méridien INTESTIN GRÊLE. Théorie (fonction, caractéristiques) et pratique (localiser et travailler le méridien en pression).                                              |
| Samedi 25 avril     | - Méridien MAÎTRE COEUR. Théorie (fonction, caractéristiques) et pratique (localiser et travailler le méridien)<br>- Bun Shin. <i>Ishin deshin</i> : l'écoute active, introduction.                                                             | Les 4 Shins (bilan énergétique oriental) et mise en pratique en lien avec le tableau des 5 éléments.<br><br>QCM d'entraînement                                              |
| <b>Samedi 9 mai</b> | - Bo Shin : Observation de la personne (posture, gestuelle) / les déséquilibres<br>- Setsu shin : Révision Hara, lecture, localisation des zones de bilan énergétique. Palpation déséquilibres                                                  | Introduction au Métal.<br>Méridien POUMON. Fonctions, trajets, théorie et pratique.<br><br>Révisions                                                                        |
| Vendredi 22 mai     | XXX                                                                                                                                                                                                                                             | Méridien GROS INTESTIN (fonctions, trajets), théorie et pratique.<br><br>Les trajets des méridiens FEU (révision), lien avec Métal                                          |
| Samedi 30 mai       | - Retour sur les pratiques. Les Kyo/Jitsu-vides/pleins. Observer l'évolution.<br>- Questionner le receveur (questionnaire santé, contre-indications, cibler besoin). Identifier besoins et déséquilibres: questionner, observer, sentir (niv.1) | - Introduction au Bois<br><br>- méridien FOIE : fonctions, trajets, théorie et pratique du trajet                                                                           |
| Vendredi 12 juin    | XXX                                                                                                                                                                                                                                             | - Les 3 types d'énergie (Jing, Qi, et Shen).<br><br>- QCM d'entraînement                                                                                                    |
| Samedi 20 juin      | - Techniques d'entretien/ écoute active (2)<br>- L'énergie, le Sang et ses déficiences                                                                                                                                                          | Bois (suite) - Méridien VÉSICULE BILIAIRE (fonction physique et énergétique, travail du méridien).                                                                          |
| Samedi 27 juin      | - Révision trajets par segment du corps<br><br>- Révision Bilan du Ventre.<br><br>- Critère Kyo - Jitsu                                                                                                                                         | - Mise en pratique : relier les éléments du bilan (niv.bloc 1) avec les critères de questionnaire, observation, écoute et toucher/palpation                                 |
| Vendredi 3 juillet  | XXX                                                                                                                                                                                                                                             | - Pratique du bilan 1 : décrire et expliquer selon les différents critères (Mon Shin, Bun shin, Bo Shin, 5 éléments, zang fu, 3 foyers) niv. 1<br>- études de cas en groupe |

| PAUSE HIVER AUSTRAL |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Samedi 29 août      | - Les Trois Foyers et le TRIPLE RÉCHAUFFEUR. Théorie (fonction, caractéristiques) et pratique (localiser et travailler le méridien en pression).<br>- Bilan des 3 foyers                              | Supervision par 3 donneur – receveur - observateur                                                                                                                                 |
| Samedi 12 septembre | - Théorie énergétique orientale (les différents QI)<br><br>- Révision Trajets Méridiens                                                                                                               | Les points Mu :<br>Localisation, lecture énergétique                                                                                                                               |
| Samedi 26 septembre | - Pratique du bilan 2: décrire et expliquer selon les différents tous les critères et ajouts setsu shin (physio, toucher) niv. 1<br><br>- études de cas en groupe                                     | - Approfondissement : les 5 éléments et leurs liens<br>- outils pour équilibrer (pratiques corporelles & énergétiques : conseils hygiène de vie, alimentation)                     |
| Vendredi 2 octobre  | XXX                                                                                                                                                                                                   | Les points SHU (ou Bo).<br>Anatomie, bilan, fonction<br>Pratique du bilan par le toucher : « Setsu Shin » (Hara, Shu, et Mu)                                                       |
| Samedi 10 octobre   | - Théorie énergétique orientale<br><br>- études de cas en groupe : observer avec les 5 éléments (énergétique orientale). Mise en situation : observer les déséquilibres de la personne et ses besoins | ATELIER 1 avec receveur extérieur pour travailler les trajets et l'entretien                                                                                                       |
| Vendredi 30 octobre | XXX                                                                                                                                                                                                   | - Révision et bilan points SHU<br><br>- Exam blanc BLOC 1 : s'exercer                                                                                                              |
| Samedi 7 novembre   | - <b>Évaluation écrite sur la théorie</b> (les 5 éléments, les 8 principes, les fonctions et trajets des méridiens ) pour valider les connaissances                                                   | - <b>Évaluation BLOC 1</b> : Pratique (entretien + palpation)<br>barème évaluation pour savoir faire un bilan avec les 4 méthodes d'évaluation                                     |
| Samedi 21 novembre  | - Retour sur évaluation pratique et théorique<br>- Correction, questions, révisions.                                                                                                                  | - Approche Shiatsu Masunaga. Retour sur la courbe d'élimination des malaises et processus naturel d'autorégulation (lien corps - autonomie).<br>- Correction, questions, révisions |

### **EFFECTIFS DANS LE CADRE DE L'ACTION DE FORMATION**

L'organisme de formation précise que l'action de formation sera dispensée auprès de **12** stagiaires **maximum**.

Il est convenu entre les parties que si la formation compte moins de 7 stagiaires à la date du 10/01/2026, cette formation sera annulée, le contrat caduc et le chèque des 30 % sera détruit ou le virement remboursé sans aucune pénalité

### **NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS**

Pour que le stagiaire puisse suivre l'action de formation définie à l'article 2 du présent contrat, il est précisé que le stagiaire doit disposer du niveau de connaissances préalables suivant : pas de niveau pré-requis. Maîtrise de la langue française.

### **MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION**

Lieux de formation : la Kazoualé, 299 rue Georges Pompidou – Les Colimaçons 97436 St Leu / (Ponctuellement Espace Zazen, 1 Impasse des Rosiers, 97427 L'Étang-Salé les Hauts)

Horaires : Samedi matin de 9h à 10h30 et de 10h45 à 13h15, après midi de 14h15 à 17h15 / Vendredi de 16h30 à 18h15 et de 18h30 à 20h15

Il est convenu que l'action de formation débutera par une présentation du formateur (et/ou prestataire de formation) et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique qui doit être assuré par le formateur;

L'action de formation se déroulera ensuite dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis au stagiaire, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

L'action de formation se déroulera en conformité avec le savoir-faire de l'organisme de formation afin que les stagiaires puissent régulièrement intervenir au cours du stage pour poser des questions et faciliter le transfert de connaissances dans le cadre du processus pédagogique préalablement défini dans le cadre de l'élaboration du stage.

Le formateur veillera à permettre aux stagiaires de disposer régulièrement de la possibilité de s'exprimer et d'échanger avec le formateur et, éventuellement, de confronter sa compréhension des concepts avec les autres stagiaires. De plus, le suivi peut également, dans certains cas, être proposé sous forme de devoirs et rapports facultatifs afin d'aider le stagiaire dans son intégration.

Le formateur remettra également un support pédagogique (fiches au fur et à mesure de l'apprentissage) qui permettra à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation selon les thématiques et ainsi accéder aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation.

Une feuille d'émargement sera signée par le stagiaire aux fins d'attester de l'exécution de l'action de formation.

### **MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SANCTION DE LA FORMATION**

L'appréciation des résultats se fait à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

#### **Les procédures d'évaluation au sein de l'OF:**

- Procédure évaluation BLOC 1 : test écrit sur les connaissances et savoir faire un bilan énergétique, avec une note supérieure à 13/20

- Procédure évaluation BLOC 2 : test écrit sur les connaissances et réaliser une séance de Shiatsu (grille d'évaluation) avec une note supérieure à 13/20.

**SANCTION:** Après exam final bloc 1 et 2

**Certificat de réalisation** pour le BLOC 1: Accueillir le receveur et établir un bilan énergétique et pour le BLOC 2 : Réaliser une séance de Shiatsu (en fonction de la présence aux stagiaires)

selon le contrat par bloc ou pour les 2

**Une attestation de validation** du BLOC 1 et du BLOC 2 selon contrat

Le présent contrat exclu le bloc 3 (intitulée "installation réussie") dispensé par le SPS et la formation Anatomie-physiologie (ou dispense) dispensé par l'IFSDA

**L'Attestation d'Aptitude Professionnelle de Shiatsu** sera délivrée par le Syndicat des Professionnels de Shiatsu (SPS) après réception du dossier "suivi d'apprenant" avec tous les documents demandés et après vérification de la Commission Pédagogique

### **DIPLOMES, TITRES OU REFERENCES DES PERSONNES CHARGEES DE LA FORMATION PREVUE PAR LE CONTRAT**

L'action de formation professionnelle définie à l'article 2 du présent contrat sera dispensée par les formateurs suivants :

Tiphaine Poulain disposant des références, titres et diplômes suivants :

- Master Ingénierie de la Formation - UFC, France
- Spécialiste en Shiatsu

Un prestataire de service disposant des références, titres et diplômes suivants :

- Spécialiste en Shiatsu membre du Syndicat des Professionnels de Shiatsu

Un prestataire de service pour la FOAD disposant des références, titres et diplômes suivants :

- Praticien Shiatsu

Un prestataire de service pour l'anatomie palpatoire (présentiel) disposant des références, titres et diplômes suivants :

- Ostéopathe et formateur en anatomie

### **PRIX DE LA FORMATION**

Le prix de l'action de formation professionnelle est fixé à

- BLOC 1 = 1780 € net de taxe
- BLOC 1 **SIGNÉ AVANT LE 24 NOVEMBRE** 1740 € (frais de dossier offert)
- BLOC 2 = 3975€ net de taxe
- Il est précisé qu'aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L.6363 – 5 du code du Travail et rappelé à l'article 3 du présent contrat.
- Il est également précisé qu'il ne peut être payé, à l'expiration du délai cité à l'article 3 du présent contrat, une somme supérieure à 30 % du prix convenu ci-dessus, soit 534 € net de taxe pour le BLOC 1 (ou 522 € avant le 25 novembre 2025) 1725 € net de taxe (pour les BLOC 1 et 2), somme qui sera encaissée le lendemain de la fin du délai de rétractation (soit 15 jours après la signature)
- Le solde donnera lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, par virement, selon un calendrier défini.

- Une facture acquittée sera délivrée après chaque règlement

### **INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE L'ACTION DE FORMATION**

Conformément à l'article L.6353 – 7 du code du Travail, il est rappelé que si, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue par le contrat.

Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354 – 1 du code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au stagiaire (notamment l'absence du stagiaire quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 15 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer notamment le préjudice économique subi par l'organisme de formation ; cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une dépense de formation professionnelle pouvant être prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Réciproquement, toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable à l'organisme de formation entraînera l'obligation pour ce dernier de verser au stagiaire une pénalité contractuelle correspondant à 15 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

### **COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

L'organisme de formation tient à rappeler au stagiaire que l'exécution du présent contrat rend nécessaire la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant, et ce, afin de respecter les finalités suivantes :

Permettre à l'organisme de formation de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité des actions de formation dispensées, telles que précisées aux articles L.6362 – 6 et suivants du code du Travail, et plus spécifiquement l'établissement de feuille d'émargement,

Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique du stagiaire dans le cadre de la réalisation de la formation, objet des présentes,

Permettre l'exécution des obligations financière découlant du présent contrat.

L'organisme de formation tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs ci avant rappelés, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion et l'exécution du présent contrat.

Les coordonnées du responsable de ce traitement sont les suivantes

Tiphaine Poulain - 0692456166

25 chemin Maduran - 97424 Piton St leu

Les données à caractère personnel du stagiaire seront adressées aux formateurs ou prestataires de formation intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, au SPS et aux autorités de contrôle, dument habilités par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le stagiaire est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit de la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée d'exécution du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de l'organisme de formation du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du présent contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'événements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.

Le stagiaire est également informé de ce qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

---



**Formation en Shiatsu des BLOCS 1 ou BLOC 1 et 2**  
**(pour une formation individuelle)**

*L'inscription sera effective après entretien et signature d'un contrat de formation*

**Pour une formation qui serait réglée par un tiers :** OPCO, Département, Région, France-travail, Entreprise, etc, ne pas remplir ce document, mais demander par téléphone au 0692,45,61,66 ou par @mail : [tiphaine.poulain@gmail.com](mailto:tiphaine.poulain@gmail.com), le document spécifique.

Merci d'écrire lisiblement et de compléter TOUTES les demandes.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Tel : email :

Date de naissance : Lieu :

Nationalité (obligatoire) :

Profession actuelle :

-----

Formation :

- Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?
  
- Avez-vous un projet professionnel ?
  
- **Quelles sont vos motivations** pour suivre le cursus en SHIATSU :  
(Faire une lettre de motivation séparée)

-----

Le client reconnaît avoir pris connaissance du document précontractuel :

Dans la version : (mois/année).....

Le client demande à l'OF de prendre en considération la demande.

**Les documents demandés** (A envoyer à : [tiphaine.poulain@gmail.com](mailto:tiphaine.poulain@gmail.com) ou par la poste au 25 chemin Maduran 97424 Piton St Leu)

- Le présent document rempli, daté et signé
- La lettre de motivation

Choix de la formation (faire une croix dans le ☐ de votre choix) :

☐ BLOC 1 seul (**17 journées et 8 demi-journées**)

☐ BLOC 2 seul (42 jours et 10 ½ journées)

**(Seulement si vous avez suivi le BLOC 1 dans un autre organisme de formation (OF) et sur présentation de l'attestation de l'OF d'origine)**

☐ BLOC 1 et BLOC 2 (59 jours et 28 ½ journées)

(Si présents dans le même contrat : **remise** de 115 € soit un montant de 5 740€ net de Taxe)

Cette formation sera réglée par : (faire une croix dans le ☐ de votre choix)

- ☐ Chèque
- ☐ Virement
- ☐ Espèces

Avec la signature du contrat, le versement de 30 % du total **soit** ..... € sera réglé par :  
(faire une croix dans le ☐ de votre choix)

- ☐ Chèque
- ☐ Virement

Si règlement par chèque : il sera encaissé 15 jours après la signature du contrat,

Si règlement par virement : le virement sera à effectuer obligatoirement entre 15 et 18 jours après la signature du contrat. (Voir délai rétractation)

Vos possibilités d'être contacté(e) pour un entretien téléphonique :

| Vos dates possibles | Vos créneaux horaires possibles |
|---------------------|---------------------------------|
|                     |                                 |
|                     |                                 |
|                     |                                 |

Je soussigné(e) [prénom et NOM] .....  
déclare sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce document sont exacts.

Fait à.....le

...../...../.....

Signature